

CONVOCATION DES ASSOCIES AYANT-DROITS

Madame, Monsieur,

Monsieur **Rémy LAMOUR**, associé à hauteur de **50 % du capital social** et **Président** de la société **2L EFFAROUCHEMENT**, est décédé le 06 décembre 2025.

Depuis cette date, et en l'absence de **Directeur Général**, la société se trouve **dépourvue d'organe de direction**, situation ne permettant plus d'assurer normalement son administration et sa représentation à l'égard des tiers.

Bien que la **succession de Monsieur Rémy LAMOUR** soit actuellement en cours de règlement, il est juridiquement nécessaire, dans l'intérêt social et conformément aux statuts de la société, de permettre à la collectivité des associés de se prononcer sur la **désignation d'un nouveau Président**, afin d'assurer la continuité de l'exploitation et le fonctionnement régulier de la société.

En votre qualité d'**ayants droit de Monsieur Rémy LAMOUR**, appelés à représenter les actions dépendant de sa succession indivise, vous êtes en conséquence **convoqués à l'Assemblée Générale des associés** de la société **2L EFFAROUCHEMENT** conformément à l'article 29 des statuts, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé **6 route de Foucarmont, 76390 CRIQUIERS**, immatriculée au RCS de Dieppe sous le numéro **887 797 926**.

Date de l'Assemblée général ordinaire

Le 14 février 2026 à 16 heures

Lieu

Au siège social de la société
6 route de Foucarmont, 76390 CRIQUIERS

Ordre du jour

1. Constatation de la vacance de la présidence depuis le décès
2. Organisation de la représentation des actions dépendant de la succession indivise
3. **Nomination d'un Président de la société**
4. **Nomination éventuelle d'un Directeur Général**
5. **Définir la stratégie économique de l'entreprise**
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et de publicité

Les documents nécessaires à l'information des associés, notamment les **statuts en vigueur**, sont tenus à la disposition des intéressés au siège social et peuvent être communiqués par mail sur simple demande.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix. Les décisions seront prises à la **majorité des voix des associés présents ou représentés**.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence ou, le cas échéant, de vous faire représenter. Vous formulerez votre réponse par retour de courriel : anthonylamour@2l-effarouchement.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à CRIQUIERS. Le **11 février 2026**

Pour la société **2L EFFAROUCHEMENT**
Les Associés convoquant
Signatures Dorothée LAMOUR.

Anthony LAMOUR.

MANDAT DE REPRÉSENTATION DE L'INDIVISION SUCCESSORALE

Société 2L EFFAROUCHEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 route de Foucarmont, 76390 CRIQUIERS
RCS Dieppe n° 887 797 926

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Les héritiers de **Monsieur Rémy LAMOUR**, décédé en décembre 2025, propriétaires indivis des 1 000 actions composant la participation de Monsieur Rémy LAMOUR dans la société 2L EFFAROUCHEMENT, à savoir :

- Nom, prénom : LAMOUR Cynthia
Adresse : 94 route des 3 villages Residence Prélocour bât l'arcelle porte 15
38660 Plateau des petites roches (ST Hilaire)
(ci-après désigné « le Mandant »)

ET

- Nom, prénom : LAMOUR Anthony
Adresse : 06 ROUTE DE FOUCARMONT 76330 CRIQUIERS
(ci-après désigné « le Mandataire »)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 – Objet du mandat

Le Mandant donne, par les présentes, **mandat exprès et spécial** au Mandataire, qui accepte, afin de le **représenter en sa qualité d'indivisaires** des actions dépendant de la succession de Monsieur Rémy LAMOUR, dans le cadre de la société 2L EFFAROUCHEMENT.

Ce mandat est conféré afin de permettre l'exercice des droits attachés auxdites actions, **strictement pour les besoins de la conservation, de la continuité et de l'administration de la société**, tant que la succession n'est pas définitivement liquidée.

Article 2 – Étendue des pouvoirs

Le Mandataire est expressément habilité à :

- Participer à toute **Assemblée Générale des associés** de la société 2L EFFAROUCHEMENT ;
- Représenter le Mandant et **exercer ses droits de vote** attachés à sa quote-part aux 1 000 actions indivises ;
- Voter toute décision relevant de la compétence de la collectivité des associés, et notamment :
 - la **nomination, la révocation et la rémunération du Président** ;
 - la **nomination éventuelle d'un Directeur Général** ;
 - toute décision nécessaire à la **continuité de la gouvernance** et au fonctionnement normal de la société ;

- Signer tout **procès-verbal**, feuille de présence, résolution ou document social y afférent ;
- Plus généralement, accomplir tout acte utile à la représentation des Mandants dans le strict cadre de la vie sociale.

Le présent mandat n'emporte aucun transfert de propriété des actions indivises et ne vaut pas règlement de la succession.

Article 3 – Durée du mandat

Le présent mandat est consenti :

☐ pour la durée nécessaire à la désignation d'un Président et, le cas échéant, d'un Directeur Général,

☒ ou jusqu'à la liquidation définitive de la succession, sauf révocation anticipée notifiée par écrit au Mandataire et à la société.

Article 4 – Gratuité du mandat

Le présent mandat est consenti à titre gratuit. Le Mandataire ne pourra prétendre à aucune rémunération au titre de l'exécution des présentes.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent mandat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Mandants.

Il pourra être communiqué à la société, au notaire chargé de la succession et à toute autorité ou tiers justifiant d'un intérêt légitime.

Fait à ST Hilaire

Le 13 février 2026

En autant d'originaux que de parties.

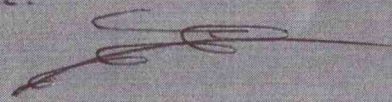
SIGNATURES DU MANDANT (héritier indivis)

Nom : LAMOUR Cynthia

Signature : 

SIGNATURE DU MANDATAIRE

Nom : LAMOUR ANTHONY

Signature : 

MANDAT DE REPRÉSENTATION DE L'INDIVISION SUCCESSORALE

Société 2L EFFAROUCHEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 route de Foucarmont, 76390 CRIQUIERS
RCS Dieppe n° 887 797 926

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Les héritiers de **Monsieur Rémy LAMOUR**, décédé en décembre 2025, propriétaires indivis des **1 000 actions** composant la participation de Monsieur Rémy LAMOUR dans la société 2L

EFFAROUCHEMENT, à savoir :

- Nom, prénom : LAMOUR Allison
Adresse : 930 Route du relais 76370 Le Bourg du Lac

(ci-après désigné « le Mandant »)

ET

Nom, prénom : LAMOUR Anthony
Adresse : Route de Foucarmont 76390 CRIQUIERS

(ci-après désigné « le Mandataire »)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet du mandat

Le Mandant donne, par les présentes, **mandat exprès et spécial** au Mandataire, qui accepte, afin de le **représenter en sa qualité d'indivisaire** des actions dépendant de la succession de Monsieur Rémy LAMOUR, dans le cadre de la société **2L EFFAROUCHEMENT**.

Ce mandat est conféré afin de permettre l'exercice des droits attachés auxdites actions, **strictement pour les besoins de la conservation, de la continuité et de l'administration de la société**, tant que la succession n'est pas définitivement liquidée.

Article 2 – Étendue des pouvoirs

Le Mandataire est expressément habilité à :

- Participer à toute **Assemblée Générale des associés** de la société 2L EFFAROUCHEMENT ;
- Représenter le Mandant et **exercer ses droits de vote attachés à sa quote-part aux 1 000 actions indivises** ;
- Voter toute décision relevant de la compétence de la collectivité des associés, et notamment :
 - la **nomination, la révocation et la rémunération du Président** ;
 - la **nomination éventuelle d'un Directeur Général** ;
 - toute décision nécessaire à la **continuité de la gouvernance** et au fonctionnement normal de la société ;

- Signer tout **procès-verbal**, feuille de présence, résolution ou document social y afférent ;
- Plus généralement, accomplir tout acte utile à la représentation des Mandants dans le strict cadre de la vie sociale.

Le présent mandat **n'emporte aucun transfert de propriété** des actions indivises et ne vaut pas règlement de la succession.

Article 3 – Durée du mandat

Le présent mandat est consenti :

☐ pour la durée nécessaire à la **désignation d'un Président et, le cas échéant, d'un Directeur Général**,

☒ ou jusqu'à la **liquidation définitive de la succession**, sauf révocation anticipée notifiée par écrit au Mandataire et à la société.

Article 4 – Gratuité du mandat

Le présent mandat est consenti à **titre gratuit**. Le Mandataire ne pourra prétendre à aucune rémunération au titre de l'exécution des présentes.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent mandat prend effet à **compter de sa signature** par l'ensemble des Mandants.

Il pourra être communiqué à la société, au notaire chargé de la succession et à toute autorité ou tiers justifiant d'un intérêt légitime.

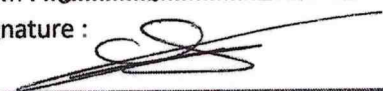
Fait à Le Bourget du Lac.....

Le 11/02/2016.....

En autant d'originaux que de parties.

SIGNATURES DU MANDANT (héritier indivis)

Nom : LAROUX ALISON.....

Signature : 

SIGNATURE DU MANDATAIRE

Nom : LAROUX ANTHONY.....

Signature : 

MANDAT DE REPRÉSENTATION DE L'INDIVISION SUCCESSORALE

Société 2L EFFAROUCHEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 route de Foucarmont, 76390 CRIQUIERS
RCS Dieppe n° 887 797 926

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Les héritiers de **Monsieur Rémy LAMOUR**, décédé en décembre 2025, propriétaires indivis des **1 000 actions** composant la participation de Monsieur Rémy LAMOUR dans la société **2L EFFAROUCHEMENT**, à savoir :

- Nom, prénom : Lamour Angélique
Adresse : 68 route nationale 52800 Foulain

(ci-après désigné « le Mandant »)

ET

Nom, prénom : Lamour Anthony
Adresse : 6 route de Foucarmont 76390 Criquiers

(ci-après désigné « le Mandataire »)

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet du mandat

Le Mandant donne, par les présentes, **mandat exprès et spécial** au Mandataire, qui accepte, afin de le **représenter en sa qualité d'indivisaires** des actions dépendant de la succession de Monsieur Rémy LAMOUR, dans le cadre de la société **2L EFFAROUCHEMENT**.

Ce mandat est conféré afin de permettre l'exercice des droits attachés auxdites actions, **strictement pour les besoins de la conservation, de la continuité et de l'administration de la société**, tant que la succession n'est pas définitivement liquidée.

Article 2 – Étendue des pouvoirs

Le Mandataire est expressément habilité à :

- Participer à toute **Assemblée Générale des associés** de la société 2L EFFAROUCHEMENT ;
- Représenter le Mandant et **exercer ses droits de vote attachés à sa quote-part aux 1 000 actions indivises** ;
- Voter toute décision relevant de la compétence de la collectivité des associés, et notamment :
 - la **nomination, la révocation et la rémunération du Président** ;
 - la **nomination éventuelle d'un Directeur Général** ;
 - toute décision nécessaire à la **continuité de la gouvernance** et au fonctionnement normal de la société ;

- Signer tout **procès-verbal**, feuille de présence, résolution ou document social y afférent ;
- Plus généralement, accomplir tout acte utile à la représentation des Mandants dans le strict cadre de la vie sociale.

Le présent mandat **n'empporte aucun transfert de propriété** des actions indivises et ne vaut pas règlement de la succession.

Article 3 – Durée du mandat

Le présent mandat est consenti :

☐ pour la durée nécessaire à la **désignation d'un Président et, le cas échéant, d'un Directeur Général**,

☒ ou jusqu'à la **liquidation définitive de la succession**, sauf révocation anticipée notifiée par écrit au Mandataire et à la société.

Article 4 – Gratuité du mandat

Le présent mandat est consenti **à titre gratuit**. Le Mandataire ne pourra prétendre à aucune rémunération au titre de l'exécution des présentes.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent mandat prend effet **à compter de sa signature** par l'ensemble des Mandants.

Il pourra être communiqué à la société, au notaire chargé de la succession et à toute autorité ou tiers justifiant d'un intérêt légitime.

Fait à ..Foulain.....

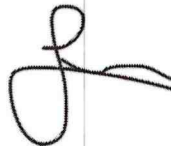
Le11.février.2026.....

En autant d'originaux que de parties.

SIGNATURES DU MANDANT (héritier indivis)

Nom : Lamour Angélique.....

Signature :



SIGNATURE DU MANDATAIRE

Nom : LAMOUR ANTHONY.....

Signature :

